Image not found or type unknown

Garder ma maison apres ma separation

Par **christelle schlang**, le **07/04/2018** à **21:50**

bonsoir
mon couple bas de l'aile et je pense que a séparation est imminente
m étends déjà fait avoir lors d'un premier achat avec un ex conjoint ou il est rester dans la maison deux en refusant la vente et a rien payer
aujourd'hui je souhaite garder ma demeure qui est des chambres d'hôtes et ou j'y installe ma futur entreprise de masseuse bien être
ou j'ai mit un apport 70000 EUR et Mr rien
dans l attente d'un héritage bientôt je souhaiterais lui racheter sa part cela fait deux ans que nous avons ce bien
comment dois je procéder car Mr souhaite que la maison soit vendu a quelqu'un d autre juste par jalousie
merci d'avance de vos conseils
cordialement,

Par **Visiteur**, le **07/04/2018** à **21:59**

Bonjour,
Vous devriez avoir gain de cause.
Voyez rapidement un avocat.

Par **youris**, le **08/04/2018** à **10:21**

bonjour,
vous ne précisez pas si vous êtes mariés, ou pacsés ou concubins car vous ne parlez que de séparation future.
en outre vous écrivez ma demeure alors que je comprends qu'il s'agit d'un bien en indivision puisque vous voulez racheter la part de monsieur.
un indivisaire dispose d'un droit de préemption pour acheter une part du bien indivis.
vous ne pouvez pas contraindre monsieur à vous vendre sa part dans le bien en indivision, vous pouvez lui proposer un prix plus intéressant sinon, il vous faudra saisir le juge pour obtenir la vente du bien qui se fera aux enchères.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés